



Pause cigarette

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 20 février 2007

Je travaille dans une entreprise où il n'y a pas de pause, mais je suis une fumeuse. Ai-je le droit de sortir fumer une cigarette ?

Réponse :

Vous devez pour cela négocier avec votre employeur car rien ne l'oblige à accepter des interruptions régulières de la période de travail pour d'autres raisons que la satisfaction de besoins naturels tels que boire ou se rendre aux toilettes.